

Urgence Signalée

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

M. Jean-Baptiste LEMOYNE

Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de
la politique commerciale et du tourisme

Ministère des Affaires Etrangères

37, Quai d'Orsay

75 007 PARIS

Nos réf : FB/MT 194 - 04 - 2020

Aubenas, le 1^{er} Mai 2020

Monsieur le Ministre,

Député d'un des premiers bassins français du tourisme vert, l'Ardèche méridionale et la Montagne Ardéchoise, des Gorges de l'Ardèche au Mont Gerbier des Joncs, je formule de nombreuses attentes dans la perspective du Comité Interministériel du Tourisme annoncé le 15 mai prochain.

Aux côtés des professionnels du tourisme, je défends notamment :

- **La réouverture des établissements touristiques au mois de juin**, dans le respect d'une charte sanitaire partagée pour assurer un maximum de sécurité aux professionnels et aux vacanciers.
- **Le maintien des exonérations de charges sociales et fiscales** au-delà de la période de fermeture administrative, car nous savons tous que la reprise d'activité sera progressive et dégradée au vu des mesures sanitaires réduisant forcément l'activité.
- **La poursuite des mesures de chômage partiel**, avec un dispositif modulable permettant de s'adapter à l'effet « accordéon » de la reprise.
- **Des mesures de soutien sur les loyers** qui soulagent à la fois les professionnels qui les payent mais aussi ceux qui les encaissent, car ils doivent souvent faire face à des remboursements d'emprunts, quand ce n'est pas un complément de revenu à la retraite pour d'anciens commerçants.
- **Le report de 12 mois des échéances des crédits amortissables et des crédits baux** sans pénalité et sans frais de dossier.

- **L'assouplissement du prêt garanti par l'Etat** pour venir en aide aux entreprises dont l'activité est très fortement saisonnière et nécessite un investissement permanent de montée en gamme et d'adaptation aux besoins de la clientèle : 24 mois de différé de remboursement, et une durée de remboursement portée à 7 ans.

Ces mesures sont indispensables dans l'urgence de la saison 2020 qu'il faut sauver. Mais aussi dans la perspective de la saison 2021 qui, outre le cycle naturel de reconstitution de la trésorerie perturbée, sera financièrement pénalisée avant même d'avoir débuté, avec l'obligation de remboursement des acomptes clients non utilisés sous forme d'avoirs (effet à retardement du report de 18 mois).

Ces différentes dispositions concrètes, concertées avec les professionnels (et bien d'autres !) doivent figurer au cœur du **plan Marshall pour le tourisme** que nous sommes nombreux à appeler de nos vœux.

Il doit bien sûr contenir un grand plan de relance en communication et en commercialisation, sans omettre de traiter la situation des communes touristiques dont les ressources fiscales seront forcément impactées par les dégâts collatéraux de l'épidémie du COVID-19.

Au vu des enjeux économiques, sociaux et territoriaux en présence, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me tenir informé des suites susceptibles d'être données à ces propositions de terrain, ainsi que des initiatives gouvernementales que vous envisagez de prendre rapidement.

Avec mes remerciements pour votre engagement en faveur des acteurs de la filière touristique, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Avo) cste pour
un PLAN MARSHALL
en faveur du tourisme .

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

